

RAPPORT DU JURY DU RECRUTEMENT D'OPERATEURS LOGISTIQUES

SESSION 2024

Crous de Bourgogne-Franche-Comté

Cette année, le Crous BFC était chargé d'organiser le concours mutualisé ATRF Opérateur logistique interne.

I) Le recrutement

Le recrutement d'opérateurs logistiques en interne se déroule en deux phases :

- L'étude du dossier constitué par chacun des candidats ;
- Un entretien de 15 minutes pour les candidats retenus.

Les membres du jury étaient :

Mme Clotilde TROUVE, responsable du service des archives, Rectorat de Nancy

Mme Véronique BLANLOEIL, directrice des affaires logistiques, Université de Strasbourg

M. Jean VOIRIN, Université de Lorraine

M. James GREENWOOD, Université de Lorraine, expert

M. Jonathan COTTET, responsable du pôle hébergement de Besançon, Crous BFC, président

Le 6 mai 2024, le jury s'est prononcé sur 16 dossiers pour 6 postes ouverts comme suit :

Université de Strasbourg 1 poste

Université de Lorraine 1 poste

Rectorat de Nancy 1 poste

Crous Lorraine 1 poste

Crous BFC 2 postes (1 pour le site de Dijon, 1 pour le site de Besançon)

Les 16 dossiers ont été étudiés par visio-conférence le 24 mai 2024. Le jury a retenu 12 candidats pour la phase d'admission.

Le 20 juin 2024, le jury a auditionné 10 candidats (deux ayant renoncé à se présenter à l'épreuve).

Chaque candidat disposait de 3 minutes pour présenter son parcours et son projet professionnel, suivi d'un échange de 12 minutes avec le jury sur ses motivations, ses compétences et sa capacité à se positionner dans leur univers professionnel.

Aucun incident n'est à signaler.

II) Bilan

A) La sélection sur dossier

Le jury a retenu les dossiers qui laissaient paraître une capacité à occuper des postes similaires à ceux proposés et une capacité à se projeter dans les différents environnements professionnels. La qualité, notamment

réactionnelle des dossiers, même si elle ne primait pas, a été observée. Elle montre aussi l'implication des candidats.

Les formations suivies par les candidats ont été également observées.

Ont été retenus les candidats dont le parcours professionnel semblait répondre au mieux aux prérequis du corps des ATRF, BAP G, opérateurs logistique.

B) Les entretiens

Le jury s'est attaché à identifier la valeur professionnelle des candidats en les interrogeant sur leurs connaissances de l'environnement de leur poste actuel. Des mises en situation simples ont permis d'identifier les candidats les plus réactifs et capables de se positionner.

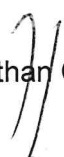
La plupart des candidats n'ont pas respecté le temps imparti (3 minutes) pour leur présentation, le dépassant parfois d'une ou deux minutes. Il est à noter que les meilleures notes ont été attribuées aux candidats ayant respecté le délai. Des qualités de synthèse et de concision ont pu faire la différence, notamment lors de l'échange qui suivait.

La seconde partie, l'échange avec le jury, a fait la différence entre les candidats qui avaient préparé l'épreuve et ceux qui n'avaient pas manifesté un intérêt suffisant pour les missions et l'environnement professionnel, ou les candidats dont le positionnement à l'égard de leur hiérarchie pouvait faire douter de leur loyauté et déontologie.

Si les 10 candidats qui se sont présentés ont toutefois tous globalement compris les attentes de l'épreuve, les notes s'échelonnant de 08/20 à 17/20, les meilleures notes ont été attribuées aux candidats qui ont le mieux su aller au-delà de leurs activités professionnelles, qui ont su répondre avec pertinence aux questions posées et ont montré un intérêt manifeste pour leurs missions et leur établissement.

Le jury invite les candidats des futures sessions de bien préparer cette épreuve. Cette préparation au concours peut être l'occasion de suivre des formations de mise à jour des connaissances professionnelles et/ou de l'environnement administratif. Même si le candidat témoigne d'une belle implication dans le poste qu'il occupe au moment de l'épreuve, il doit montrer sa capacité à se projeter sur d'autres missions et surtout à se situer dans un environnement professionnel plus vaste.

Le président du jury


Jonathan COTTET